



Fiscalité d'une résidence principale louée

Par **benh**, le **15/04/2025** à **10:47**

Bonjour,

Je possède une maison depuis 2003. J'envisage de déménager dans une autre maison dont j'ai fait l'acquisition pour un projet professionnel et ainsi de l'occuper en résidence principale.

Je m'interroge sur la fiscalité de de la première maison si elle est mise en location pendant 2 ou 3 ans avant sa cession ? serait-elle toujours exemptée d'impôts ?

Je vous remercie par avance

Par **janus2fr**, le **15/04/2025** à **13:14**

[quote]
serait-elle toujours exemptée d'impôts ?

[/quote]

Bonjour,

De quel impôt parlez-vous ?

En tant que propriétaire vous serez assujéti à la taxe foncière, comme actuellement.

Si le bien est loué, il y aura donc un locataire dont ce sera la résidence principale, donc pas de taxe d'habitation.

Les loyers que vous touchez seront assujéti à l'impôt sur le revenu.

Par **benh**, le **15/04/2025** à **13:24**

Merci pour votre retour.

Je parle de l'impôt sur la plus-value à la revente après location, puisque la maison ne serait

plus une résidence principale.

Par **youris**, le **15/04/2025** à **15:07**

bonjour,

s'agissant d'une résidence non principale, en cas de vente, l'éventuelle plus value sera taxée mais il y a des conditions.

voir ce lien : [plus-value immobilière](#)

salutations